



## Séance du Conseil Syndical du SMBAA

En date du 21 janvier 2026 à 18 H 00

### PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le 21 janvier 2026 à 18 h 00, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au siège du syndicat à Beaufort en Anjou sous la présidence de M. Patrice PEGE, Président du SMBAA.

#### **Etaient présents :**

Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	Monsieur	Jeannick	CANTIN
	Monsieur	Patrice	PEGE
	Monsieur	Pierre-Yves	DEMION
	Monsieur	Thierry	LHUILIER
Communautés de Communes Anjou Loir et Sarthe	Monsieur	Paul	RABOUAN
	Monsieur	Jean-Pierre	BAUDOIN
Communauté de Communes Baugeois Vallée	Madame	Amélie	MENARD
	Monsieur	Franck	RUULT
	Monsieur	Franck	RABOUAN
	Monsieur	Alain	DOZIAS
	Monsieur	Francis	CHAMPION
Communauté de Communes Touraine Ouest Val Loire	Monsieur	Benois	BARANGER
	Monsieur	Gilles	PELLE
Communauté de Communes Chinon-Vienne-Loire			
Communauté Urbaine Angers Loire Métropole	Monsieur	Pierre-Noël	MEIGNAN
	Monsieur	Jean-Charles	PRONO
DEPARTEMENT 49	Madame	Elodie	JEANNETEAU
	Monsieur	Guy	BERTIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

#### **Etaient excusés avec pouvoir :**

Monsieur Pierre NION donne pouvoir à Monsieur Gilles PELLE

**Etaient excusés ou absents :**

Monsieur Jérôme HARRAULT – Monsieur Christophe CARDET – Monsieur Thierry PAPOT – Monsieur Christian RUAULT – Monsieur Eric POHER – Monsieur Laurent NIVELLE – Monsieur Jean-Claude CHAUSSEPIED – Monsieur Yohann RENAUDIER – Monsieur Pierre DAVID – Monsieur Xavier DUPONT – Monsieur William BOUCHER – Monsieur Sébastien BOUSSION – Monsieur Jean-Paul PAVILLON – Monsieur Didier ROUGER

**Assistait également :**

Arnaud DECAS – Directeur du SMBA  
Christine GUILLOT – Rédactrice Principale du SMBA

**Secrétaire de séance :** Monsieur **Jean-Pierre BAUDOIN**

La présentation de ce conseil syndical est disponible sur le site internet :  
<https://www.sage-authion.fr/download/7608/?tmstv=1704447289>

## **POINT N°1 : INFORMATIONS DIVERSES**

Le Président rappelle le prochain Conseil syndical le **04 mars 2026 (Vote du budget 2026)**

- Stratégie territoriale de l'Accord de Territoire 2026-2031 :
  - La finalisation de l'Accord de Territoire est prévue le 13 février 2026.
  - Ligne de trésorerie de 400 000 €uros contractée avec la BPO Grand Ouest  
Sur 4 retours d'établissements bancaires, l'offre de la BPO est retenue pour un taux Euribor 3 mois de **2.595 %**

## **POINT N°2 : DELIBERATION 2026\_CS\_01 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2025**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la réunion est approuvé à l'unanimité.

## **POINT N°3 : INFORMATION : PASSATION DE MARCHES PUBLICS**

Le Président informe le conseil syndical de la passation de marchés publics dans le cadre de la délégation du conseil syndical vers ce dernier :

- Budget Général : 2025/11/01 : Avenant n°1 au marché de travaux de restauration morphologique du Couasnon à Baugé-en-Anjou signé avec la Société Pigeon Terrassement et Environnement pour un montant de plus-value de 23 019.03 € HT soit **27 622.84 € TTC** et d'une prolongation de délai d'exécution de 21 jours.

## **POINT N°4 : DELIBERATION 2026\_CS\_02 - DEMANDE DE SUBVENTIONS SUR L'ENSEMBLE DES ACTIONS 2026**

Le Président a présenté les différentes demandes de subventions potentielles sur l'ensemble des actions 2026 auprès des différents partenaires financiers.

**DECISION :** Les membres du Conseil Syndical ont délibéré favorablement sur les demandes de subventions afférentes à la réalisation des actions 2026.

## **POINT N°5 : DELIBERATION 2026\_CS\_03 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026**

Le Président présente le rapport d'orientation budgétaires 2026 au vu du diaporama diffusé dans la salle.

Il rappelle que ce mandat a été parsemé de crises entre 2020 et 2025 (Crise sanitaire, internationale, énergétique, budgétaire, agricole, etc...).

Il s'avère que les deux budgets (GENERAL ET RSTRI) se désendettent progressivement jusqu'en 2029.

Les priorités d'actions pour 2026 sont :

- Finaliser le programme d'actions CTEau 2023-2025 et engager la nouvelle stratégie de l'Accord de Territoire 2026-2031
- Poursuivre la mise en œuvre du plan global d'investissement sur le RSTRI avec la poursuite du projet sur le ruisseau de la Marsaulaire et de l'audit interne RSTRI
- Poursuivre le recentrage progressif des missions exercées dans le cadre du RSTRI

- Poursuivre une trajectoire budgétaire soutenable en limitant le recours aux excédents
- Préserver l'épargne pour poursuivre le cycle de mise en œuvre des projets
- Poursuivre la gestion maîtrisée des ressources humaines

Les recettes du syndicat proviennent des cotisations des EPCis avec une augmentation de 50 000 € en 2026 sur le budget GEMA (550 000 €) et 450 000 € inchangé sur le budget RSTRI. A cela s'ajoute les subventions des partenaires financiers soit et des participations de tiers.

Les OB du budget général font apparaître une somme de 155 000 € d'amortissement (des investissements des années passées où les travaux étaient imputés en investissement). Depuis la nouvelle stratégie de 2020 imposée par le SGC est d'inscrire les travaux en fonctionnement, le syndicat n'étant pas propriétaire des terrains.

Le Service de Gestion Comptable de Baugé propose d'annuler les amortissements à tort et de réaffecter tout ou partie de l'excédent d'investissement en fonctionnement. Il resterait à financer 20 000.00 €uros d'amortissement sur le budget 2026.

Les Orientations Budgétaires du budget RSTRI sont calculées surtout sur la continuité d'investissement avec une priorisation sur la poursuite les travaux de la Marsaulaie.

La réflexion sur le budget annexe RSTRI se poursuit afin de clarifier les volets techniques, juridiques et réglementaires

#### Le Débat est ouvert :

Monsieur Guy BERTIN estime qu'un audit en interne sur le RSTRI manque de neutralité et pose la question d'une externalisation.

Monsieur Patrice PEGE répond que ce point a déjà fait l'objet d'un débat en COPIL et lors du dernier Conseil Syndical. Il précise que les services font preuve d'une parfaite neutralité dans la mesure où aucun scénario n'est privilégié. Il rappelle la commande politique : dresser un bilan technique, organisationnel, juridique et financier du RSTRI pour étayer les décisions politiques futures. Il complète qu'en cas de besoin, le SMBAA fera appel à des prestataires (archiviste sur le mois de mars 2026, étude juridique d'ici la fin de l'année).

Monsieur Patrice PEGE conclut qu'il y a une nécessité forte d'ajustement pour l'établissement du budget primitif 2026, avec plusieurs scénarios d'ajustement possibles :

- L'annulation des amortissements,
- La réinscription des études opérationnelles et des travaux en investissement,
- La révision des cotisations,
- Une prédominance de la régie sur l'externalisation.

Les membres présents prennent acte des orientations Budgétaires 2026.

## **POINT N°6 : DELIBERATION 2026\_CS\_04 – CREATION D’UN POSTE D’ATTACHE TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE**

Le Président donne la parole à Monsieur Jeannick CANTIN, qui indique que, dans le cadre de l’audit interne RSTRI, il convient de mener une recherche approfondie des éléments techniques, financiers et juridiques relatifs aux ouvrages anciens situés sur le territoire du syndicat.

À cet effet, le SMBAA va procéder au recrutement d’un Attaché territorial de conservation du patrimoine pour une durée d’un mois, sur la base de 35 heure hebdomadaire.

**DECISION :** Les membres du Conseil Syndical ont délibéré favorablement sur la création d’un poste d’Attaché Territorial de Conservation du Patrimoine.

## **POINT N°7 : DELIBERATION 2026\_CS\_05 – SOLLICITATION DES PREFETS POUR L’OBTENTION D’UNE DECLARATION D’INTERET GENERAL ET D’UNE AUTORISATION D’OCCUPATION TEMPORAIRE DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE RESTAURATION**

Le Président rappelle qu’il y a la nécessité de déposer aux services instructeurs plusieurs dossiers de DIG, de demande de déclaration et d’autorisation d’occupation temporaire pour les travaux de restauration sur les cours d’eau.

Il souligne également qu’il faut détenir une autorisation pour occuper temporairement les parcelles privées riveraines concernées par la réalisation des travaux d’entretien et de restauration de la végétation des berges ainsi qu’à l’enlèvement d’embâcles.

**DECISION :** Les membres du Conseil Syndical ont délibéré favorablement pour solliciter les Préfets pour l’obtention d’une DIG et d’une Autorisation d’Occupation Temporaire dans le cadre de la mise en œuvre des projets de restauration.

## **POINT N°8 : DELIBERATION 2026\_CS\_06 – STRATEGIE D’ACTIONS SUR LE MOULIN CHANTELOUP (LATHAN)**

Le Président rappelle qu’au titre de la programmation du dernier Contrat Territorial Eau, le SMBAA a engagé en 2023 des travaux ambitieux de restauration du Lathan sur 12 km.

A ce jour, 80% de la programmation a été mise en œuvre. La continuité écologique a donc été rétablie sur la quasi-totalité du linéaire mais un obstacle qui subsiste est le Moulin de Chanteloup.

Depuis 2018, des concertations sont engagées avec le propriétaire. Aujourd’hui, il a de nouvelles exigences à savoir :

- Réfection d’un mur en berge du Lathan situé sur sa propriété (la réalisation d’un enrochement en lieu et place du mur a été refusée)
- Montant : 25 842 € TTC soit 6% de l’enveloppe de travaux
- Aucun dommage des travaux sur le mur s’écroulant ce jour → demande paysagère pour refaire son mur en pierre

Il se pose la question d’intégrer les travaux de réfection du mur dans le projet ou lancer une étude juridique pour évaluer l’impact de l’arasement du clapet sur le droit d’eau du moulin ?

**DECISION :** Les membres du Conseil Syndical ont délibéré favorablement sur le lancement d’une étude juridique pour évaluer l’impact de l’arasement du clapet sur le droit d’eau du moulin.

L’ordre du jour étant épuisé, la réunion s’est terminée à 20 h 30